

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215904285-20230411-18_2023DELIB-BF

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie, procuration à Mme CATTEAUX Annick.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

QUESTION N° 18/2023

TAUX DES TAXES 2023

Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT

Le vote du budget est également l'occasion de décider des taux d'imposition pour l'année, à savoir taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Cette année, contrairement à ce qui était voté depuis 2020, il doit de nouveau être décidé du taux de taxe d'habitation, renommée THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Par conséquent, je vous invite à établir les taux d'imposition 2023 de la manière suivante, sans changement par rapport à 2022 :

Taxe d'habitation (THRS) : 19,32%

Foncier Bâti : 44,54 %

Foncier Non Bâti : 49,80 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 14 avril 2023

Transmise à la Sous-Préfecture le 14 avril 2023

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.

Guy CARRIERE,

Secrétaire de séance.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>